



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 37

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK-END DES 11 & 12/05/2024

- **MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)**. Merci de contacter la personne de permanence à partir du samedi matin.

REUNION BILAN DES ARBITRES STAGIAIRES ADULTES ET JEUNES (SEANCE N°8)

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous informe que la réunion bilan des arbitres stagiaires adultes et jeunes qui ont été formés au cours de cette saison sportive aura lieu **le vendredi 7 juin 2024 de 18h45 à 22h30 au siège du District Drôme-Ardèche de Football à GUILHERAND-GRANGES.**

Prévoir le nécessaire prise de note.

Cet avis tient lieu de convocation.

La présence à cette réunion bilan (séance N°8 de la formation initiale) est OBLIGATOIRE.

Au cours de cette soirée, chaque arbitre stagiaire recevra son écusson arbitre.

A défaut de votre participation, la Commission Départementale de l'Arbitrage ne renouvellera pas votre licence pour la saison 2024/2025.

Liste des arbitres convoqués :

ARBITRE ADULTE	
NOM	PRENOM
ALAVOINE	FABIEN
ALENDIA	DAVID
ALMEIDA	SEBASTIEN
BACONNIER	GAETAN
BARD	VICTOR
BERIDOT	INOLA
BERVOETS	GERALD
BIRO	DIVIN JENNYFER
BOUVEYRON	REMI
CASAGRANDE	CHRISTELLE
COMPAGNON	YOAN
DUMAS	ANTHONY



EL METTALSSI	HAMEZA
FINCK	NICOLAS
GODET	CEDRIC
GUL	ERDI
JARJAT	RICHARD
JUVEN	MAXIME
LAHOUSSE	JEAN PHILIPPE
MARTINEZ	KEVIN
MINETTO	CLOE
POULENARD	PIERRE
RIDJALI	BACAR
SALAKA	NIHAD
SOUBAYA	MATHIEU
ULLERICH	MICHAËL
VOCANSON	DORIAN
ZEROUALI	OUALID
ZIREK	MELIH

JEUNE ARBITRE	
NOM	PRENOM
ABBOUTI	YOUSSEF
ALENDIA	ANTHONY
ALLOU	IWEN
AROUD	WASSIM
BEN CHAHED	NASSIM
BERTRAND	DJOULIAN
BOUABID	SELMA
BOUAFFAR	CORENTIN



CHALLIT	JULES
CHARDONNY	PAULINE
CHASSIGNOLE	MATHIS
CHAVANT	TITOUAN
CHMALI	ANIS
COGNET	NATHAN
CROS KHEIR	KAIS
DIORE	ANTONIN
DOS SANTOS	ANTOINE
DULONG	BLANCHE
DY	KELLYAN
EL YAACOUBI	YACINE
FELIX	TOM
GAROUACHI	SOULEYMANE
GIBAND	JOANNY
GIRY	MAELY
GUILHOT	THOMAS
HOOG	RUBEN
JARDET	TOM
KELAI	LINDA
LAGUT	ETHAN
LEBLANC	ETHAN
LEFORESTIER	ENGY
LOUCHAMI	MATHYS
MAGNIN	THOMAS
MARCOUX	QUENTIN
MARMI	AIMEN
MERCIER	JADE



MINGAM	ISAM
MONTAGNON	NATHAN
PAPE	JULIETTE
PASCAL	MALO
PAYEN	ROBIN
POLATOGLU	TALIP
POMAREL	DORIAN
REYNAUD	NATHAN
RIDEAU NAINANI	GABRIEL
ROBIN	MATHIS
SAUZEAT	EVAN
SAVIN DUHOT	LILIAN
THOMAS	ROSE
VALENTIN	ELOISE
VERNET	ENZO
ZINOUNE	MOHAMED
ZINOUNE AGHSAINÉ	HAMZA

NOMINATION J.A.F.

La C.D.A. est heureuse de vous annoncer que notre jeune arbitre **GAUCHER Kenzo** vient d'être nommé Jeune Arbitre de la Fédération. Nous lui adressons toutes nos félicitations et bonne réussite dans cette catégorie.

CLASSEMENT DES ARBITRES - SAISON 2023/2024

La C.D.A. Vous informe que le classement annuel de toutes les catégories aura lieu le lundi 24 juin 2024 au District et sera diffusé dans la semaine qui suit celui-ci.

STATUT DE L'ARBITRAGE

RAPPEL A TOUS LES ARBITRES ADULTES ET JEUNES Y COMPRIS TOUS LES STAGIAIRES

Il vous est rappelé que pour pouvoir couvrir votre club cette saison envers le statut de l'arbitrage, il vous faut arbitrer, en plus des 18 ou 9 ou 15 ou 7 week-ends, selon votre catégorie, une rencontre dans les trois dernières journées.





Modalités de couverture :

- **Arbitres Seniors:** 18 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai – 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Seniors Stagiaires :** 9 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes :** 15 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).
- **Arbitres Jeunes Stagiaires :** 7 week-end dont 1 dans les 3 dernières journées de championnat (4 et 5 Mai - 25 et 26 Mai - 1er et 2 Juin).

Merci d'en prendre note.

LOI 4 : EQUIPEMENT DES JOUEURS ET/OU JOEUSES

Lors d'une rencontre de football, la principale mission de l'arbitre reste la protection des joueurs et des joueuses.

De ce fait, un joueur ou une joueuse ne doit pas utiliser d'équipement ou porter quoi que ce soit de dangereux. Tout type de bijou (colliers, bagues, bracelets, boucles d'oreille, rubans de cuir ou de caoutchouc, etc...) est interdit et doit être ôté (*recouvrir les bijoux de ruban adhésif n'est pas autorisé*).

Dans les compétitions de Ligue et de District, seul le port de l'alliance est toléré à condition qu'elle soit protégée.

Les joueurs ou joueuses doivent être inspecté(e)s avant le début du match, et les remplaçant(e)s avant d'entrer en jeu.

Si un joueur ou une joueuse porte ou utilise un objet ou un bijou non autorisé ou dangereux, l'arbitre doit ordonner au joueur ou à la joueuse d'ôter ce bijou et de quitter le terrain au prochain arrêt de jeu s'il ou elle ne peut pas ou ne veut pas s'exécuter.

Un joueur ou une joueuse refusant d'obtempérer ou remettant le bijou doit être averti.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2023/2024, la Commission Départementale de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble des acteurs et actrices (arbitres, joueurs, joueuses, éducateurs, éducatrices) pour les rencontres à venir.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2023/2024

La Commission Départementale de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

JUIN 2024

- Vendredi 07 Juin : Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

COURRIERS DES ARBITRES

- **CHANEGUIER Thomas :** Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 19/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.





- **MINGAM Isam** : Courriel nous adressant un certificat médical justifiant son indisponibilité jusqu'au 05/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.
- **MARTINEZ Kevin** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'à la fin de la saison pour raison médicale. Lu et noté **dans l'attente d'un certificat médical**. Prompt rétablissement.
- **DE JESUS SOUSA José** : Courriel nous adressant un arrêt de travail justifiant son indisponibilité jusqu'au 11/05/2024. Lu et noté. Prompt rétablissement.

COURRIERS DES CLUBS

- **VALLIS AUREA FOOT** : Courriel nous informant du changement de lieu pour sa rencontre U 17 D 1 du 04/05/2024. Lu et noté.
- **CO CHATEAUNEUF DU RHONE** : Courriel nous nous demandant un arbitre pour sa rencontre Seniors D 5 du 05/05/2024. Lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif.
- **ASF PIERRELATTE** : Courriel nous informant d'un inversement de score à sa rencontre U 15 D 4 du 13/04/2024. Lu et noté.
- **AM ST DONAT** : Courriel nous informant qu'avec l'accord de VALLEE DUD DOUX de l'avancement de l'horaire de sa rencontre U 15 D 4 du 04/05/2024. lu et noté.
- **AS SUD ARDECHE** : Courriel nous informant qu'avec l'accord de ST MARCEL LES VALENCE du recul de l'horaire de sa rencontre U 17 D 2 du 04/05/2024. lu et noté.
- **RC SAVASSE** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant toute rencontre les 04 & 05/05/2024. Lu et noté.
- **US VAL D'AY** : Courriel nous adressant un arrêté municipal interdisant toute rencontre les 04 & 05/05/2024. Lu et noté.
- **AS CHAVANAY** : Courriel nous informant du forfait de son équipe U17 D 3 pour la rencontre du 05/05/2024. Lu et noté.

Président CDA
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire CDA
Jean-Baptiste RIPERT